



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-242320034-20151209-20151206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2015

Délibération n° 2015/12/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
42	36	37
POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	3	6

DATE DE LA CONVOCATION

30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 9 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de Bourganeuf-Royère de Vassivière, s'est réuni en session ordinaire à la salle Cauvin commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 30 novembre 2015, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM. SIMON-CHAUTEMPS, JOUHAUD, RIGAUD, SZCEPANSKI, CHAPUT, LALANDE, MALIVERT, DUGAY, ROYERE, CHAUSSADE, MEUNIER, PEROT, GUILLAUMOT, SCAFONE, CALOMINE, PAMIES, LEHERICY, LABORDE, PATEYRON, GAUDY, COUSSEIROUX, RABETEAU, CADROT, FAURE, MARTINEZ, DERIEUX. MMES SPRINGER, JOUANNETAUD, MARCON, LAGRAVE, POUGET-CHAUVAT, SUCHAUD, GAUTRET, CHENEVEZ, PATAUD, BATTUT.

ETAIENT EXCUSES :

MM. CHOMETTE, LEGRAND, AUMEUNIER.
MMES CAPS, COULAUD.

M. CHOMETTE a donné procuration à Mme POUGET-CHAUVAT.

Objet : approbation du plan de financement pour la mise en place d'aménagements muséographiques sur le volet « maçon » de la Maison Martin Nadaud (marché n°2015-24)

Le Président rappelle qu'afin d'augmenter la fréquentation du site communautaire de la Maison Martin Nadaud, la Communauté de communes souhaite mettre en place une programmation muséographique complémentaire, traitant du maçon et de la vie à la campagne au XIXème siècle.

L'objectif est d'intégrer de nouveaux supports dans les espaces intérieurs et extérieurs, en utilisant notamment les équipements scénographiques en place depuis l'ouverture du site en 2010.

Plusieurs espaces sont concernés :

- Espaces intérieurs du parcours muséographique existant : salle d'accueil principal, salle d'exposition et dernière salle du parcours.
- Espaces extérieurs : pose de six panneaux d'interprétation relatifs à l'évolution des lieux

Le Président rappelle qu'une consultation de prestataires a été lancée pour la fourniture et l'installation, dans le cadre d'un marché de fournitures courantes et de services (marché n°2015-24), passé en procédure adaptée (articles 26-II et 28 du code des marchés publics), avec avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP - pour une date limite de remise des offres fixée au 18 septembre 2015 – 12h.

Le président rappelle la décision d'attribuer le marché comme suit :

- lot 2 : Films vidéo et contenus numériques : 33 085 € HT; attribué à l'entreprise les Productions du Effa.
- lot 3 : Supports muséographiques (panneaux photographiques, panneaux d'exposition permanente et mobile, support de fixation d'outils) : 12 830 € HT ; attribué à l'entreprise Malinvaud.
- lot 4 : Panneaux extérieurs : 6 418 € HT ; attribué à l'entreprise Malinvaud.

Soit un montant total d'opération de 52 333 € HT

Le Président informe le Conseil qu'un accompagnement financier est possible, dans le cadre du contrat de cohésion territoriale 2015-2020 du Pays Sud Creusois, par plusieurs financeurs.

Le Président présente donc le plan de financement de l'opération dans sa configuration la plus favorable :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)	
- Films vidéo et contenus numériques	33 085 €	Région Limousin (15%)	7 849.95 €
- Supports muséographiques	12 830 €	Département de la Creuse (10.1%)	5 285.63 €
- Panneaux extérieurs	6 418 €	FEADER (mesure 765 – valorisation du patrimoine culturel des territoires ruraux) (44,10%)	23 078.85 €
		Autofinancement	16 118.57 €
		Communauté de communes (30.8%)	
TOTAL DEPENSES	52 333 €	TOTAL RECETTES	52 333 €

Le Président précise que les aménagements débuteront en janvier 2016 et se dérouleront jusqu'au 15 avril 2016.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération.
- Autorise le Président à solliciter les crédits auprès des différents financeurs.

Autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,

A Masbaraud Mérignat, le 11 décembre 2015

Pour copie conforme

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Régis Rigaud'. The signature is stylized with a large, looped initial 'R' and a horizontal line crossing through the middle of the name.

Régis RIGAUD